



Il y a 150 ans, la Commune de Paris

À partir du 18 mars prochain et durant 72 jours, la mairie de Paris va organiser près de 50 événements pour célébrer les 150 ans de la Commune de Paris.

Mais 150 ans après, c'est aussi le moment choisi par l'exécutif pour augmenter le temps de travail de ses agents, tout un symbole !

La Commune, c'est tout le contraire !

Dans la foulée de la défaite française durant la guerre franco-prussienne de 1870, du siège de Paris et, après la proclamation de la République, de l'élection d'une Assemblée nationale à majorité monarchiste, le peuple parisien se révolte.

Le 18 mars 1871, une insurrection instaure la « Commune de Paris », un pouvoir populaire basé sur la démocratie directe.

L'Assemblée conservatrice se réfugie alors à Versailles et pendant 2 mois, **la Commune de Paris** s'appuie sur des valeurs d'émancipation pour prendre de nombreuses **mesures sociales novatrices** :

- Abrogation du travail des enfants
- Mise en place de l'éducation populaire gratuite pour tous enfants
- Pour les droits des Femmes : conditions de travail et vie familiale, droit à l'instruction
- Moratoire sur le paiement des loyers et annulation des dettes de loyers
- Réquisition de logements vacants
- Cantines municipales et ventes publiques de nourriture subventionnée
- Interdiction des monts-de-piété, organismes de crédit qui s'enrichissent sur le dos des plus pauvres
- Liberté d'association pour les ouvrières et les ouvriers
- Réquisition des entreprises abandonnées par leurs propriétaires en vue de constituer des coopératives ouvrières. La journée de travail est réduite à 10 heures (contre 12 à 14h habituellement) et l'encadrement (un conseil de direction) est élu par les salariés.

La Commune veut **lutter contre la précarité** :

- Dans l'administration publique comme dans les entreprises privées, les amendes patronales et retenues sur salaires sont interdites
- Dans les appels d'offres concernant les marchés publics, un cahier des charges est instauré avec indication du salaire minimum
- Les bureaux (privés) de placement de la main d'œuvre sont remplacés par des bureaux municipaux
- Le travail de nuit dans les boulangeries est interdit

La Commune supprime le budget des Cultes et sépare les Églises de l'État. Quelques municipalités d'arrondissement rendent l'école gratuite et laïque. Le personnel enseignant, qui est à la charge des municipalités, reçoit une rémunération avec égalité de traitement entre hommes et femmes.

L'union libre par consentement mutuel est instaurée, les actes notariaux deviennent gratuits (donation, testament, contrat de mariage).

La Commune ouvre la citoyenneté aux étrangers qui peuvent voter et être élus ...« considérant que le drapeau de la commune est celui de la République universelle; considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent...». Des représentants de la Commune sont polonais, hongrois, allemands.

Lors de la « semaine sanglante » du 20 au 28 mai 1871, la Commune de Paris est écrasée par les soldats « versaillais ». Près de 10 000 personnes, pour l'essentiel des ouvrières et ouvriers périssent, sont déportées ou s'exilent. **Depuis, la Commune reste un symbole pour le mouvement ouvrier et le syndicalisme, celui d'une tentative de République sociale.**

150 après cette tentative, l'exécutif de Paris choisirait d'augmenter le temps de travail de ses agents ?

À l'opposé du progrès social défendu par les insurgés de 1871 et en totale contradiction avec l'esprit de la Commune ! Cherchez l'erreur !

**En mémoire de la Commune de Paris, pour l'intersyndicale,
Luttons pour la réduction du temps de travail pour toutes et tous !**